Montpellier. Dépouillé de son portable et tabassé gratuitement

19/04/2012 à 15h36

“*Je voulais juste rentrer chez moi et j’étais presque arrivé*” raconte la victime, à la barre du tribunal correctionnel, le visage affichant les stigmates de son agression. “*Je ne me souviens de rien mais je leur ai donné ce qu’ils voulaient ! Je ne comprends pas les coups… C’est un vol et la violence a été gratuite.*“

Ce jeune Montpelliérain n’a pas eu de chance. Alors qu’il rentrait chez lui, il a été abordé par Mohamed Belarbi, 20 ans, récidiviste en errance. Il l’a dépouillé de son téléphone portable avant de se déchaîner sur lui à coups de pied et de poing. “*J’ai profité qu’il était plus bourré que moi pour lui mettre la main dans la poche, il ne se laissait pas faire et avec l’alcool, j’ai mal réagi*” se justifie le prévenu. Qui a d’abord nié les faits avant d’être clairement identifié par la vidéosurveillance. “*Le vol, c’est pas mon truc et la violence c’est à cause de l’alcool.*” Belarbi raconte qu’il comptait revendre le téléphone dérobé, parce qu’il est à la rue : “*J’aurais fait 20, 30 €, pas plus, pour manger.*”

Son complice Julien Barbier n’avance pas plus d’explications. Sur les images de caméra, on le voit arriver et porter des coups à la victime avec une sorte de matraque en bois, arme qui n’a pas été retrouvée. Ce cuisinier saisonnier de 26 ans est lui aussi en récidive, déjà condamné dans des affaires de violence.

Le tribunal a condamné les deux mis en cause à de la prison ferme avec mandat de dépôt : “*On vole le portable de la victime et après on le frappe. Tous les coups ont été portés au visage, pourquoi ? C’est un acharnement gratuit*” a dénoncé le procureur-adjoint.

Mohamed Belarbi a écopé de deux ans de prison ferme, dont six mois avec sursis mise à l’épreuve pendant dix-huit mois. Julien Barbier a été condamné à deux ans, dont un an avec sursis, et mise à l’épreuve pendant dix-huit mois. Les deux ont été placés en détention provisoire et devront régler 600 € de dommages et intérêts à la victime.
Midi Libre